



Nivelles, le 28 JUIN 2007

Monsieur André VANDERBORGHT

Nos réf. : 52/07/101

Concerne : Projet d'installation d'une secte à Nil-Saint-Vincent

Cher Monsieur,

Votre courrier du 24 avril 2007 concernant l'installation d'une secte à Nil-Saint-Vincent m'est bien parvenu.

Tout d'abord, je mesure l'inquiétude suscitée par ce projet d'installation dans votre voisinage et la prise de conscience à cette occasion du danger de telles organisations.

Dans ce contexte, vous m'avez sollicité à l'approche du scrutin législatif pour vous rassurer par un engagement ferme à renforcer l'arsenal législatif contre les sectes.

En conséquence, sur base du rapport du 23 mars 2006 émanant du groupe de travail chargé d'assurer le suivi des recommandations de la commission d'enquête parlementaire « sectes », je demanderai, en concertation avec leurs auteurs, le second dépôt et l'examen des propositions de loi visant à réprimer l'abus frauduleux de la situation de faiblesse des personnes.

Comme le relève le rapport, dans un État démocratique respectueux de la liberté de conscience et de croyance de ses citoyens, la question se pose de savoir comment protéger l'individu contre les organisations sectaires nuisibles qui, par leurs pratiques, cherchent à réduire le libre arbitre de leurs adeptes et à leur faire renoncer à l'exercice de leurs droits élémentaires et libertés fondamentales.

C'est avec cet objectif de protection des individus que j'interrogerai le/la futur(e) ministre de la justice sur le suivi des recommandations du groupe de travail précité comme sur les mesures concrètes envisagées par le prochain gouvernement pour décourager l'installation de sectes dans notre pays.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Valérie DE BUE